

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: - (1987)

Rubrik: Janvier 1929

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Règlement sur les attributions des greffiers des tribunaux Erratum

L'article 5, 2^e alinéa doit être corrigé de la manière suivante:

² Si des circonstances spéciales l'exigent, le président du tribunal peut, à titre exceptionnel, charger dans d'autres cas également un employé du greffe de la tenue du plumeau. Il est en outre autorisé dans tous les cas à s'adjoindre un candidat juriste, si le niveau de sa formation le permet. L'engagement d'un employé du greffe ou d'un candidat juriste doit être annoncé à la Direction de la justice et à la Cour suprême.